

Lundi 15 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 décembre 2025 à 21 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-12-478

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, acceptation et autorisation de paiement des comptes payables au 10 décembre 2025.
4. Avis de motion du Règlement numéro 417-2025 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026.
5. Dépôt du projet de règlement numéro 417-2025 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026.
6. Avis de motion du Règlement numéro 418-2025 régissant les comptes de taxes pour l'année 2026.
7. Dépôt du projet de règlement numéro 418-2025 régissant les comptes de taxes pour l'année 2026.
8. Autorisation de paiement à Pavage Scellant Jirico inc. de coûts supplémentaires dans le cadre du contrat de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée.
9. Acceptation provisoire des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est et autorisation de paiement d'une partie de la retenue à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne).
10. Retenue dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.
11. Achat d'unités de chauffage au propane pour le Centre sportif.
12. Autorisation à la mairesse et la directrice générale pour signer une entente de partenariat avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska.
13. Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer une entente de location d'emplacement pour le déneigement de la rue Morin.
14. Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer une entente d'utilisation de terre à des fins agricoles avec Ferme Sofia inc.
15. Établissement des prix de vente des terrains dans le parc industriel pour l'année 2026.
16. Demande de modification du temps de travail au poste de trésorière.
17. Embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des loisirs.

18. Embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour les activités d'hiver 2026.
19. Période de questions.
20. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-479

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 10 DÉCEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 10 décembre 2025, pages 1 et 2, pour un montant de 91 281,61 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 91 281,61 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-480

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2025 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026.

Monsieur Francis Ouellet, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 417-2025 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026.

Francis Ouellet, conseiller

2025-12-481

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2025 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Josée Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 417-2025 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026.

2025-12-482

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2025 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2026.

Monsieur Francis Ouellet, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 418-2025 régissant les comptes de taxes pour l'année 2026.

Francis Ouellet, conseiller

2025-12-483

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2025 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2026.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Isabelle Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 418-2025 régissant les comptes de taxes pour l'année 2026.

2025-12-484

AUTORISATION DE PAIEMENT À PAVAGE SCELLANT JIRICO INC. DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LA RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-268 du conseil municipal octroyant à Pavage Scellant Jirico inc. un contrat pour des travaux de pose d'enrobé bitumineux au montant total de 138 585,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que des travaux de rapiéçage de la chaussée en raison de bris d'aqueduc et des travaux de resurfaçage ont été réalisés;

CONSIDÉRANT le souhait du directeur du Service des travaux publics de procéder également à des travaux de rapiéçage manuel de la chaussée dans le 2^e Rang Est, entraînant un dépassement du coût du contrat initial;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le poste budgétaire dédié à l'entretien du pavage pour réaliser ces travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 8 décembre 2025 d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires au montant de 5 562,59 \$ incluant les taxes liés à des travaux de rapiéçage manuel dans le 2^e Rang Est, portant le coût total des travaux au montant de 144 147,70 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires à Pavage Scellant Jirico inc. au montant de 5 562,59 \$ incluant les taxes dans le cadre du contrat de pose d'enrobé bitumineux, portant le coût total des travaux au montant de 144 147,70 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-485

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE 4^e RANG EST ET AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA RETENUE À 9091-9598 QUÉBEC INC. (TRANSPORT PIERRE DIONNE).

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 413-2025 décrétant des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est et autorisant un emprunt de 543 920 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-202 du conseil municipal octroyant à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) le contrat de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est au montant total de 343 085,92 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-403 du conseil municipal autorisant le paiement numéro 1 à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 313 349 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 3 novembre 2025 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. faisant état de la réception provisoire des travaux en date du 19 septembre 2025;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 1^{er} décembre 2025 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. recommandant la libération de 5 % de la retenue de garantie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est en date du 19 septembre 2025;
- d'autoriser le paiement à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) d'un montant de 17 408,28 \$ incluant les taxes, correspondant à la libération de la moitié de la retenue de garantie détenue par la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-486

REtenUE DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-236 du conseil municipal octroyant le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. au montant total de 120 228,21 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la Ville a retenu un montant de 2 003,78 \$ correspondant à 5 % des paiements dus, conformément au contrat octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT que le contrat octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. prévoit le versement d'une partie de cette retenue au plus tard le 31 décembre 2025 à la condition qu'Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. ait rempli les obligations requises à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que, lors de la rencontre tenue le 11 décembre 2025, les représentants de la Ville ont informé les représentants de l'entreprise d'un défaut relativement à l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 11 décembre 2025 de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics de ne pas procéder à la libération du solde de la retenue de garantie avant que des vérifications soient effectuées quant à la régularisation du défaut;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de maintenir la retenue détenue par la Ville au montant de 2 003,78 \$ incluant les taxes dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-487

ACHAT D'UNITÉS DE CHAUFFAGE AU PROPANE POUR LE CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT que les trois unités de chauffage radiant au propane, installées en 2008 dans le secteur sud du Centre sportif, ont atteint leur fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que, malgré des entretiens préventifs annuels, la performance de ces équipements s'est graduellement détériorée au cours des dernières saisons;

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité associés au vieillissement des composantes, notamment un risque accru de défaillance des brûleurs et de problèmes de combustion;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de maintenir un environnement sécuritaire et confortable pour les spectateurs et les participants lors des activités sportives se déroulant au Centre sportif;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires récurrents reçus de la part d'organismes, d'équipes et de spectateurs concernant le manque de chaleur dans les gradins;

CONSIDÉRANT qu'un remplacement graduel des équipements est nécessaire pour assurer la continuité du service, la sécurité des installations et le confort des usagers;

CONSIDÉRANT la soumission de Propane Sélect datée du 9 décembre 2025 pour le remplacement et l'installation de trois nouveaux appareils Schwank Supra 15 pour un montant de 18 499,48 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de Propane Sélect afin de remplacer les trois unités de chauffage radiant au propane dans le secteur sud du Centre sportif au montant de 18 499,48 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la soumission datée du 9 décembre 2025;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-488

AUTORISATION À LA MAIRESSE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SIGNER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de conclure une entente de partenariat avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska afin que la salle principale du Centre socioculturel conserve le nom de Desjardins;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à la Ville par la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska, laquelle entente prévoit un partenariat d'une durée de 10 ans, soit du 1^{er} novembre 2025 au 1^{er} novembre 2035;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente de partenariat à intervenir avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la directrice générale, Madame Emilie Poulin à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-489

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE DE LOCATION D'EMPLACEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA RUE MORIN.

CONSIDÉRANT que la rue Morin offre peu d'espace pour déposer la neige lors des opérations de déneigement réalisées par l'entrepreneur retenu par la Ville;

CONSIDÉRANT que les résidences se doivent d'être accessibles en tout temps pour le Service intermunicipal de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la présence d'un terrain vacant situé à l'extrémité de la rue Morin portant le numéro de lot 5 100 671 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente de location d'emplacement pour le déneigement de la rue Morin existant entre la Ville et les propriétaires dudit terrain le 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville et des propriétaires du terrain de conclure une nouvelle entente pour une période de trois ans au coût annuel de 700 \$;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de location d'emplacement pour le déneigement de la rue Morin soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente de location d'emplacement pour le déneigement de la rue Morin à intervenir avec Madame Sandra Pelletier et Monsieur Maxime Gagnon et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-490

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE D'UTILISATION DE TERRE À DES FINS AGRICOLES AVEC FERME SOFIA INC.

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville en 2023, à des fins de réserve foncière, des lots numéros 6 656 214, 6 656 215, 6 656 216, 6 656 217, 6 656 218, 6 656 219, 6 656 220, 6 656 223, 6 656 225, 6 656 226, 6 656 227, 6 656 228, 6 656 229, 6 656 230 et 3 657 410 du cadastre du Québec situés à l'extrémité de la rue Richard;

CONSIDÉRANT l'entente d'utilisation de terre à des fins agricoles existant entre la Ville et Ferme Sofia inc. concernant lesdits lots, laquelle prend fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les travaux de culture réalisés par Ferme Sofia inc. sur lesdits terrains et son intérêt à poursuivre au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'utilisation de terre à des fins agricoles soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente d'utilisation de terre à des fins agricoles à intervenir avec Ferme Sofia et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-491

ÉTABLISSEMENT DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2026.

CONSIDÉRANT l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière du calcul du prix de vente minimum des terrains dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que la visibilité moindre, à partir de l'autoroute 20, des terrains au sud de l'avenue du Parc comparativement aux terrains situés du côté nord justifie un prix de vente distinct;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de favoriser l'acquisition des terrains dans le parc industriel pour des projets porteurs et favorables au développement économique du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'établir le prix de vente des terrains dans le parc industriel en 2026 de la façon suivante :

- terrains situés du côté sud de l'avenue du Parc : 0,25 \$ du pied carré;
- terrains situés du côté nord de l'avenue du Parc : 0,35 \$ du pied carré.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-492

DEMANDE DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU POSTE DE TRÉSORIÈRE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-01-33 du conseil municipal acceptant la demande de Madame France Boucher de diminuer son temps de travail à 32 heures par semaine à compter du 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la demande écrite datée du 8 décembre 2025 de Madame France Boucher, trésorière de revenir à la semaine de travail de 35 heures par semaine compte tenu des nombreuses tâches à réaliser;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Madame Emilie Poulin, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter la demande de Madame France Boucher d'augmenter son temps de travail à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-493

EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT la charge de travail importante au Service des loisirs depuis l'ouverture du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-393 du conseil municipal procédant à l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire sur appel au Service des loisirs pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 20 décembre 2025 afin de soutenir les ressources en place;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Nancy Aubert à poursuivre son travail après le 20 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire sur appel pour un maximum de 15 heures par semaine au Service des loisirs pour la période du 21 décembre 2025 au 21 mars 2026, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-494

EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'HIVER 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour assurer le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT la réception de deux nouvelles candidatures à la suite de l'affichage de poste effectué en octobre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-130 du conseil municipal établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'embaucher Mesdames Béatrice Lajoie et Cassandre Dumais à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 14 décembre 2025 au 30 avril 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-12-495

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Rémi Pelletier demande sur quoi porte l'avis de défaut qui a été dénoncé à Aquatech qui justifie la retenue au contrat.

2025-12-496

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 25.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière